

Quoi faire lors d'une consultation en clinique?

À CONSERVER

En cas de facturation lors d'une visite médicale en clinique, n'hésitez pas à faire valoir votre point de vue si vous jugez ces frais illégitimes. Voici des questions que vous pouvez poser et qui peuvent vous aider à réagir devant les abus.

Avant la consultation (à l'accueil):

Est-ce que le médecin est payé par la Régie d'assurance maladie du Québec ou non?

Avant de déboursier des frais:

**Pourquoi dois-je payer ce montant ?
Ce soin, matériel ou service n'est-t-il pas couvert par la carte d'assurance maladie?**

Puis-je voir la liste de prix affichée dans votre clinique?

Si vous déboursez des frais:

Pouvez-vous me remettre une facture détaillée?

Si vous refusez de payer des frais:

Est-ce possible d'obtenir ce soin, matériel ou service gratuitement dans le réseau de santé public?

*N'oubliez pas de noter les détails de la consultation et en cas de facturation que vous jugez abusive, dénoncez-la dans le Registre:
ccpsc.qc.ca/registre



Le Comité de lutte en santé de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles estime injuste, inéquitable et abusif tous frais associés aux services médicaux que doit assumer un-e patient-e...

... pour préserver l'accès au système de santé,

METTONS UN FREIN AUX FRAIS

Renseignements :

Pour toutes questions relatives au Registre ou au Comité de lutte en santé, communiquez avec:

Stéphane Defoy,
Téléphone: 514-937-9251 poste 7279
courriel :
stephane.defoy.psych@ssss.gouv.qc.ca

Clinique communautaire
de Pointe-Saint-Charles
500 avenue Ash,
MONTRÉAL (QC) H3K 2R4
www.ccpssc.qc.ca



**Clinique communautaire
de Pointe-Saint-Charles**
La santé et la solidarité d'un quartier!

REGISTRE de surveillance

des frais facturés lors de consultations médicales

ccpsc.qc.ca/registre



METTONS UN FREIN AUX FRAIS



**Clinique communautaire
de Pointe-Saint-Charles**
La santé et la solidarité d'un quartier!

Qu'est-ce que le registre?

Ce registre de surveillance est la deuxième version du registre de frais facturés, élaboré par le Comité de lutte en santé de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles. Il a été dévoilé suite à l'adoption du Règlement abolissant les frais accessoires pour des services assurés, c'est-à-dire couverts par la RAMQ (26 janvier 2017). Ce registre vise à s'assurer qu'aucun frais accessoire ne soit facturé aux patient-e-s.

À partir de vos réponses, nous ferons la compilation et l'analyse des autres frais facturés lors d'une consultation avec un médecin participant à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Le registre donne les moyens aux personnes qui veulent dénoncer des actes de facturation de faire entendre leur cas particulier, mais en conservant la possibilité de livrer un témoignage anonyme.



Catégorisation des frais

Dans le registre nous avons divisé les frais facturés en deux catégories : les FRAIS ACCESSOIRES et les AUTRES FRAIS FACTURÉS.

Pour les FRAIS ACCESSOIRES: Suite à leur abolition le 26 janvier 2017, nous souhaitons dénoncer toute facturation qui ne respecterait pas le nouveau règlement adopté.

Pour les AUTRES FRAIS FACTURÉS : Nous poursuivons la compilation des données afin de démontrer l'ampleur de la situation. Ceci, dans le but de faire valoir la nécessité d'un régime de santé totalement public, accessible et gratuit où les patients n'auraient pas à déboursier de frais supplémentaires à même leur portefeuille.

Les témoignages demeurent anonymes et confidentiels. Il vous est cependant possible d'accepter de le rendre public avec votre vrai nom ou de manière anonyme, ceci afin d'offrir des exemples de situations survenues et de types de frais réclamés.

**LE PRIVÉ N'A
RIEN À FAIRE EN
SANTÉ!**

Le Comité de lutte en santé

Le Comité de lutte en santé de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles regroupe des citoyen-ne-s qui se sentent concerné-es par les enjeux en santé, notamment la défense et la promotion du droit à la santé et à un système de santé public, universel, accessible. Le Comité a le rôle de développer des actions et outils de sensibilisation et de mobilisation autour de ces enjeux afin de rejoindre la population et favoriser l'accès aux services, tant à la Clinique que dans l'ensemble du système de santé.

Accès universel aux soins de santé

Nous défendons l'idée que tous frais en santé doivent être éliminés, car les frais représentent un frein à l'universalité des soins pour la population.

Certaines personnes refusent de payer des frais par principe, car elles s'opposent à toutes pratiques qui créent une brèche menant à la privatisation du système de santé. D'autres personnes refusent, car elles ne sont pas en mesure d'assumer les frais demandés. Conséquemment, certaines personnes n'ont pas accès aux soins en raison des frais facturés: une situation inacceptable selon nous.

Nous devons lutter et nous plaindre massivement pour préserver un système de santé public, le seul garantissant un accès entièrement GRATUIT à des soins de santé de QUALITÉ, et ce pour TOUTES ET TOUS.